

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**du lundi 5 décembre 2022**

Réunion sur convocation adressée par mail le 29 novembre 2022 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ordre du jour :

- 1. Validation du compte-rendu de la séance du 11 octobre 2022 et de l'ordre du jour de la séance**
- 2. Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget lotissement**
- 3. Décision modificative n° 1 budget lotissement**
- 4. Décision modificative n° 2 budget commune**
- 5. Achat terrains M. Grandmottet : modification de la délibération initiale**
- 6. Lotissement En Mal Pommier : vente du lot 4**
- 7. Actualisation du classement de la voirie communale**
- 8. Sobriété énergétique, pistes d'action**
- 9. Questions diverses**

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Thierry JANIER-DUBRY, Michel CUINET, Yann PATULA, Céline COLAS, Bertrand MONOT, Yann ROTA, Sylvie LEFEBVRE (10)

Excusé : Cédric CHARRIERE donne pouvoir à Isabelle TISSOT (1)

Michel CUINET est élu secrétaire de séance.

La séance commence à 19h00

- 1. Validation du compte-rendu de la séance du 11 octobre 2022 et de l'ordre du jour de la séance**

Après lecture, le procès-verbal est arrêté à l'unanimité des membres présents au dernier conseil.

- 2. Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget lotissement**

La communauté de communes va passer de la M14 à la M57 au 1^{er} janvier 2023 et afin d'harmoniser les nomenclatures, il est demandé aux communes de passer à la M57 à la même date même si elles ont la possibilité de la faire au 1^{er} janvier 2024. Le trésorier a donné un avis favorable en date du 06/5/2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget annexe Lotissement de la Commune de Meussia-59600, à compter du 1er janvier 2023. La commune opte pour le recours à la nomenclature M57 développée.

- Conserve un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023.
- Autorise le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- De calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations.
- D'autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Délibération 39328-2022-30 adoptée à l'unanimité (11 voix Pour)

1. Décision modificative n° 1 budget lotissement

Il nous reste une facture du Sidec de 6050.21 € à payer sur l'article 608 chapitre 11 et rien n'avait été prévu dans le budget primitif.

Le conseil valide à l'unanimité l'augmentation de crédit de 6051 € à l'article 608 en dépenses de fonctionnement et la même somme à l'article 7015 en recette de fonctionnement.

Délibération 39328-2022-31 avec 11 voix pour

2. Décision modificative n°2 budget commune

Cette délibération est rattachée à ce conseil pour permettre de transférer la somme de 2000 € de l'article 6554/65 à l'article 6450/012.

Délibération 39328-2022-35 avec 11 voix pour

3. Achat terrains M. Grandmottet : modification de la délibération initiale

La municipalité avait délibéré le 14 décembre 2021 pour l'achat, à l'euro symbolique, des parcelles de M. Grandmottet représentant une surface totale de 1 ha 70 a et 90 ca.

La signature de l'acte de vente est pour l'instant suspendue, car le notaire indique qu'il n'est plus possible d'acquérir un terrain pour l'euro symbolique. La valeur vénale (prix du marché) doit être prise en compte.

Mme le Maire précise que les parcelles ont été exploitées par le propriétaire et qu'il ne reste plus que les souches des arbres abattus.

L'estimation de la parcelle est basée sur 1000 €/ha, soit 1709 €. Sur ce montant, la somme de 1708 € est à déduire, correspondant aux frais de remise en état du terrain nécessaire avant de pouvoir replanter. (broyage des souches, nettoyage des parcelles etc...)

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette démarche.

Délibération 39328-2022-32 avec 11 voix pour

4. Lotissement En Mal Pommier : vente du lot 4

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la vente de la parcelle n°4 du lotissement cadastrée ZB 203 d'une superficie de 889 m2 à Mme DELORME Frédérique domiciliée 67, impasse la corgeule à Lavans les St Claude, au prix de 50 € TTC soit un prix total de 44 450 € TTC

Délibération 39328-2022-33 adoptée à 11 voix Pour

5. Actualisation du classement de la voirie communale

Mme le Maire rappelle que la municipalité a pris une délibération le 14/12/2020 sur ce sujet en rajoutant la place de la mairie et quelques tronçons. Il y a eu une erreur de conversion sur les 240 m² de la place qui se sont transformés en 6 mètres linéaires au lieu de 48.
Il convient donc de modifier le total qui s'établira à 3399 mètres linéaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette délibération

Délibération 39328-2022-34 avec 11 voix pour

Délibération 39328-2022-26 adoptée à l'unanimité (10 voix Pour)

6. Sobriété énergétique, pistes d'action

Madame le Maire rappelle que le sujet de la sobriété énergétique a été évoqué lors du dernier conseil municipal et que plusieurs pistes ont émergé suite aux échanges.

Dans le contexte national actuel, l'objectif est de réduire nos consommations d'énergie et de préserver les ressources financières de la commune pour pouvoir maintenir des projets d'investissement. Pour information, le prix du fuel entre le 1er Janvier 2022 et la dernière livraison de décembre 2022 a augmenté de 82 % (1.68 €/litre contre 0.93 €/l). Au 1er février 2023, la hausse du coût de l'électricité s'établira à + 43 % pour la commune.

Concernant l'éclairage public, la commune a déjà mené des actions pour réduire ses dépenses en adhérant au programme Elum, ce qui lui a permis de baisser sa consommation en remplaçant des anciennes ampoules par de nouvelles moins énergivores.

En 2021, des travaux ont été réalisés dans plusieurs rues (sur 1,2 km) pour enfouir les réseaux secs et installer des équipements de dernière génération beaucoup plus économes.

Néanmoins, pour davantage réduire ses consommations d'énergie, la commune doit mettre en place un programme d'actions à court, moyen et long terme.

A court terme :

Comme de nombreuses communes, la municipalité propose d'éteindre l'éclairage public de 23 heures en hiver et minuit en été jusqu'à 5 heures du matin.

Il est proposé de prévoir une période test d'environ 6 mois à partir de janvier 2023. (un arrêté sera pris dans ce sens) .

Toutefois, pour maintenir un point lumineux au niveau du grand carrefour, la commune va demander au sidec une solution technique et un devis.

A moyen terme :

Dans les bâtiments communaux, les équipements énergivores (néons...) vont être listés afin de les remplacer progressivement.

Sur le long terme :

Des investissements plus conséquents seront à envisager sur certains bâtiments (comme les Charmilles par exemple) avec isolation des combles, isolation par l'extérieur...

Le programme « Conseil en Energie Partagé » du sidec propose aux communes une étude globale sur 3 ans. La décision d'adhérer ou pas à ce service sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

7. Questions diverses

- L'entreprise Aquistapace a renvoyé les devis actualisés pour le remplacement des portes et fenêtres de l'école avec une augmentation de 30% par rapport aux devis initiaux. Ce projet doit être réétudié pour l'adapter à nos possibilités financières.
- La municipalité va faire quelques aménagements à la salle des fêtes en ajoutant une lampe et une rampe ainsi que des équipements sur les marches de l'escalier pour les rendre plus agrippantes.
- Cet hiver, le déneigement et le salage seront assurés par Thierry Janier-Dubry avec Yann Rota en renfort si besoin.
- Point sur les effectifs des écoles du RPI : aujourd'hui 83 enfants fréquentent nos écoles, la prévision est de 74 enfants pour la prochaine rentrée scolaire.
- Un courrier va être adressé à la population afin, une nouvelle fois, de sensibiliser à la problématique de la gestion des chats errants.
- Le concert de l'automne musical aura lieu à l'église le 11 décembre.
- Le marché de Noël est prévu le 9 décembre sur la place.
- La soirée marrons/vin chaud sera organisée le 17 décembre.
- Cécile Chappex a ouvert un salon de beauté rue de champagne, nous lui souhaitons pleine réussite.
- Claire Guyétant a terminé seconde des championnats de France des enseignants en équitation (saut d'obstacles), toutes nos félicitations.

La séance est levée à 20h45.

Procès-Verbal lu et arrêté lors de la séance du conseil municipal en date du 16/01/2023 et publié sur le site internet de la commune le 17/01/2023

Le secrétaire de séance,

Michel CUNET

Mme le Maire,

Isabelle TISSOT